

## Scandale de l'AReNH



2 juin 2022

## Le Gouvernement ne doit plus écouter une CRE qui se complaît dans le rôle de parrain d'un clan qui spolie EDF en bande organisée

Après avoir présidé à la mise en place de l'AReNH en 2009, le Président de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) vient d'inviter le gouvernement à prolonger la hausse du plafond des volumes d'AReNH en le portant à 130 TWh contre 100 TWh en temps normal. La CFE Énergies dénonce ce énième scandale émanant de la CRE.

La première hausse de ce plafond à 120 TWh, annoncée en janvier de cette année par le Ministre de l'Économie, avait en effet été présentée par le Gouvernement comme une mesure strictement exceptionnelle, comme le stipule le décret du 11 mars 2022. Ce caractère exceptionnel était d'ailleurs au cœur de l'argumentation de l'État dans la défense de cette mesure devant le Conseil d'État et auprès de la Commission européenne.

Ce faisant, la CRE ne fait que confirmer sa posture clientéliste de court-terme consistant à soutenir, quoi qu'il en coûte à l'intérêt général et au financement de la transition énergétique, les intérêts des fournisseurs alternatifs, comme elle l'avait fait lors de la séance du Conseil Supérieur de l'Énergie du 27 janvier dernier. Ces derniers se comportent depuis 2010, faut-il le rappeler, en passagers clandestins du système électrique français puisqu'ils se contentent d'empocher les bénéfices financiers de l'AReNH sans investir dans des moyens de production électrique et donc sans contribuer à la sécurité d'alimentation électrique du pays ni à la protection des Français.

Pire, certains d'entre eux développent aujourd'hui des programmes de rachats d'actions pour le plus grand bonheur de leurs actionnaires. Preuve est ainsi faite qu'en profitant grassement de l'AReNH, ces fournisseurs alternatifs agissent bel et bien comme un clan qui spolie EDF en bande organisée.

Ce comportement prédateur est d'autant plus scandaleux que les difficultés à venir du système électrique européen comme les impératifs gouvernementaux de réindustrialisation devraient au contraire mobiliser l'action de tous les acteurs en faveur de l'investissement.

Dans sa délibération du 31 mars, la CRE a, fort opportunément pour le gouvernement, annoncé des mesures visant à contrôler la réalité de la rétrocession aux consommateurs des 20 TWh supplémentaires d'AReNH offerts aux fournisseurs alternatifs. L'incapacité de la CRE depuis 2010 à éviter les effets d'aubaine liés à l'AReNH, comme le prouve la faiblesse des sanctions prononcées, ne peut donc que faire douter de sa capacité et de sa réelle volonté à faire aujourd'hui ce qu'elle n'a pas voulu faire hier. La proposition de la CRE de porter ce volume d'AReNH à 130 TWh en est d'autant plus scandaleuse que les associations de consommateurs s'indignent de plus en plus des pratiques délétères des fournisseurs alternatifs à leur encontre.

Dans ce contexte, la CFE Énergies rappelle que les syndicats de l'énergie se sont associés à de nombreuses associations de consommateurs pour attaquer la délibération de la CRE du 18 janvier 2022 qui proposait une augmentation des tarifs de l'électricité de plus de 40 % en s'appuyant sur une méthodologie plus que contestable et exposant les consommateurs aux délires du marché. Contrairement à ses allégations, la CRE ne défend donc pas les intérêts des consommateurs, mais bien ceux de la concurrence qu'elle porte à bout de bras et quoi qu'il en coûte.

Nous sommes donc bien loin de l'intérêt général qui devrait pourtant être le cœur de sa mission. C'est pourquoi le Gouvernement doit laisser cette demande de la CRE de porter les volumes d'AReNH à 130 TWh lettre morte!

Contact presse: Alexandre GRILLAT – alexandre.grillat@cfe-energies.com